

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, MME GAUCHET, LARONDE, MAZILLE.  
MRS CAM, BERTHAUX, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procuration : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES BOURCIER ET NEGRE ; MRS BADOE ET BAÏADA,  
Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/09/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : REVISION DES TARIFS APPLICABLES AUX DROITS DE PLACE POUR PLACE AUX FLEURS**

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer afin d'adopter le barème des taxes et redevances d'occupations du domaine public.

Monsieur le Maire propose d'ajouter aux précédents tarifs 2024 la location des tables et l'utilisation de l'électricité.

Pour mémoire tarif 2024

Désignation de la manifestation		Anciens Tarifs
PLACE AUX FLEURS		
<input type="checkbox"/> Petit emplacement (moins de 16 m <sup>2</sup> )	→	<input type="checkbox"/> 15 €
<input type="checkbox"/> Grand emplacement (16 m <sup>2</sup> et plus)	→	<input type="checkbox"/> 30 €
<input type="checkbox"/> Exposant non marchand (formation, démonstration, initiation)	→	<input type="checkbox"/> 0 € / emplacement

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs ci-après :

Désignation de la manifestation		Nouveaux Tarifs
PLACE AUX FLEURS		
<input type="checkbox"/> Petit emplacement (moins de 16 m <sup>2</sup> )	→	<input type="checkbox"/> 15 €
<input type="checkbox"/> Grand emplacement (16 m <sup>2</sup> et plus)	→	<input type="checkbox"/> 30 €
<input type="checkbox"/> Exposant non marchand (formation, démonstration, initiation)	→	<input type="checkbox"/> 0 € / emplacement (*)
<input type="checkbox"/> Supplément pour table supplémentaire en intérieur (1.80 ml)	→	<input type="checkbox"/> 10 €
<input type="checkbox"/> Supplément pour branchement électrique	→	<input type="checkbox"/> 5 €

(\*) Branchement électrique inclus

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de modifier les tarifs concernant les droits de place de la manifestation « Place aux Fleurs »

## AR Prefecture

082-218200947-20241204-D2024\_072-DE  
Reçu le 06/12/2024

- **FIXE** : les tarifs applicables de droits de place pour Place aux Fleurs comme suit :

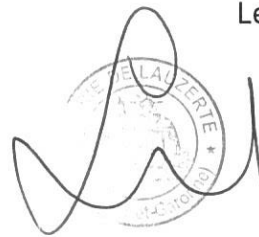
<input type="checkbox"/> Petit emplacement (moins de 16 m <sup>2</sup> )	→	<input type="checkbox"/> 15 €
<input type="checkbox"/> Grand emplacement (16 m <sup>2</sup> et plus)	→	<input type="checkbox"/> 30 €
<input type="checkbox"/> Exposant non marchand (formation, démonstration, initiation)	→	<input type="checkbox"/> 0 € / emplacement (*)
<input type="checkbox"/> Supplément pour table supplémentaire en intérieur (1.80 ml)	→	<input type="checkbox"/> 10 €
<input type="checkbox"/> Supplément pour branchement électrique	→	<input type="checkbox"/> 5 €

(\*) Branchement électrique inclus

- **DIT** : que les recettes correspondantes seront affectées au budget animation communication.
- **CHARGE** : Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François LE MOING